

Bruxelles, le 6 juin 2025
(OR. en)

9795/25

**Dossier interinstitutionnel:
2013/0072 (COD)**

**AVIATION 73
CONSOM 96
CODEC 747**

RÉSULTATS DES TRAVAUX

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	délégations
Objet:	Proposition de règlement modifiant le règlement (CE) n° 261/2004 établissant des règles communes en matière d'indemnisation et d'assistance des passagers en cas de refus d'embarquement et d'annulation ou de retard important d'un vol, ainsi que le règlement (CE) n° 2027/97 relatif à la responsabilité des transporteurs aériens en ce qui concerne le transport aérien de passagers et de leurs bagages - Résultats des travaux

Les délégations trouveront, pour information, dans les documents 9795/25 ADD 1 à ADD 3, le texte sur lequel le Conseil "Transports, télécommunications et énergie" (Transports) est parvenu à un accord politique lors de sa session du 5 juin 2025 en vue de l'adoption de la position du Conseil en première lecture sur la proposition visée en objet.